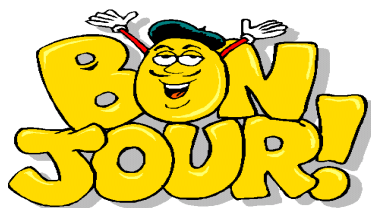


COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 23 MARS 2004



Tourisme social et colonies de vacances

Tourisme social

Résultats 2003 :

- 24 640 personnes sont parties en pension complète soit - 2,51 % par rapport à 2002.
- 16 947 personnes sont parties en location meublées soit + 6,70 %

Malgré la maîtrise des coûts de gestion du secteur, et au motif de la prise en charge par EPAF de travaux immobiliers et d'entretien importants il est proposé une hausse tarifaire de + 2,50 % sur les 5 premières tranches de la grille tarifaire et de 1 % sur la 6^{ème} tranche.

En revanche, pour permettre à un nombre plus important d'agents de partir en pension complète une refonte des trois premières tranches est envisagée.

Quotient fiscal 2004

1^{ère} tranche : 409
2^{ème} tranche : 410 à 524
3^{ème} tranche : 525 à 703

Projet 2005

1^{ère} tranche 419
2^{ème} tranche 420 à 550
3^{ème} tranche 551 à 703

Les tarifs des gîtes EPAF bénéficieront d'une baisse de 10 % des tarifs dans le but de dynamiser cette forme de séjour.

Locations meublées, les tarifs en basse saison resteront identiques, mais seront **augmentés de 2,50 %** en moyenne saison de **4,50 %** en haute saison.

Colonies de vacances

Résultats 2003 : 14 462 enfants sont partis en colonies de vacances contre 16 000 en 2002 ce qui correspond à une baisse de fréquentation de 10 %, surtout marquée sur les séjours courts en juillet et les vacances de printemps.

- 3 393 enfants partis en février
- 1 472 à Pâques
- 9 597 en Été : (5 717 en juillet et 3 880 en Août)



Le dépouillement du questionnaire de fin de séjour fait apparaître un bon taux de satisfaction, le point fort étant la qualité, le point faible l'acheminement.

La DPMA se réjouit du fait que les augmentations de tarifs décidées en 2003 n'ont pas eu d'impact sur les inscriptions.

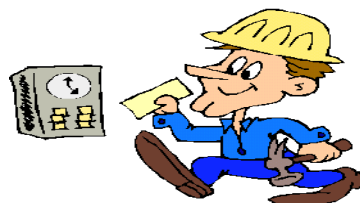
Là encore les raisons invoquées sont identiques : les efforts de maîtrise de gestion fait par EPAF sont sans effet sur le budget global qui doit faire face au paiement des travaux d'urgence dans le domaine de l'immobilier.

La DPMA envisage une augmentation des coûts des séjours de 4,5 %, dont la prise en charge sera partagée moitié / moitié entre les bénéficiaires et l'administration, soit 2,50 % (pour les familles).

La CGT refuse cette augmentation pour plusieurs raisons :

- 1°) Les augmentations se succèdent chaque année à un rythme de 2 à 4 % selon les prestations, alors même que les salaires des fonctionnaires sont dans une situation de blocage et de récession.
- 2°) Le budget d'EPAF est en équilibre en 2003, les augmentations de tarifs décidés pour 2004 liées aux économies réalisées dans le transport des enfants ne sont pas chiffrés.
- 3°) L'insuffisance budgétaire en matière de crédits d'investissement n'a pas à être reporté sur les bénéficiaires.

La réunion du 23 mars 2004 a été l'occasion d'aborder différentes questions.



Travaux des résidences EPAF :

- **Prémanon** : la construction de la piscine est reportée, faute de crédits
- **Targassonne** : report en 2005 de la mise en place d'un ascenseur
- **Bréhat** : les appels d'offre font apparaître des coûts trop élevés par rapport aux autorisations de programmes pour 2005. L'engagement de faire les travaux est maintenu, la résidence sera ouverte cet été.

Contrat EPAF

Les personnels du MINEFI qui participent aux différentes opérations de départ et de retour des centres de vacances se sont vu proposer cette année des contrats à durée déterminée.

Cette nouvelle procédure a été rendue obligatoire suite à un contrôle URSAFF.

Les déplacements se font dans le cadre d'autorisation spéciale d'absence.

Renouvellement des CDASS

Le renouvellement des mandats se fera dès le 1^{er} octobre 2004 pour les représentants en CNAS et CDAS (l'arrêté de notification de la nouvelle répartition des sièges sortira le 1^{er} septembre).